

L'an **deux mille dix-sept**, le 14 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune d'**ESCOUSSANS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques CHATELIER**

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2017

Étaient présents : MM. DENISSE Eric, TAINGUY Jérôme, VIMENEY Pascal,
Mmes CHASTANIER Marie, CANER Nathaly, Mme GUTIERREZ-SPINOSI Sabine

Absent excusé : M. CAILLEUX Olivier

Absent : M. DEMONSAY Jean-Christophe

Secrétaire de Séance : Mme GUTIERREZ-SPINOSI Sabine

Le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- Adhésion à Gironde ressources ;
- Modification de la délibération pour le SITA du lac de Laromet

Accepté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2017-04 – CHOIX DU CABINET D'ÉTUDES POUR UNE ÉTUDE PRÉALABLE A UNE CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE BOURG

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée des trois offres des différents cabinets d'architecte concernant l'étude préalable pour la convention de bourg.

Après analyse et après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- CHOISIT le cabinet d'étude de Virginie ALBIRA, architecte et Vanessa LEYDIER, paysagiste situé à Bordeaux.
Le montant de la dite étude s'élève à 11 475.00 € HT soit 12 735.00 € TTC et se décompose comme suit :
 - Phase diagnostic : 2 700.00 € HT
 - Phase scénariis : 3 375.00 € HT
 - Phase fiches actions : 4 950.00 € HT
 - Phase calage : 450 € HT
- DEMANDE à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette étude ;
- DÉCIDE de demander l'obtention du Fonds d'Aides aux Etudes (FAE) auprès du Conseil Départemental.
- DIT que les crédits sont ouverts au budget 2017.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 07
Suffrages exprimés : 07	Pour : 07	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2017-05-- – DEMANDE DU FONDS D'AIDES AUX ÉTUDES (FAE) DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE PRÉALABLE A UNE CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE BOURG AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée que le Conseil départemental met à disposition des communes le Fonds d'Aides aux études. Cette aide d'un montant de 65 % du coût HT plafonné à 18 000 € et pondéré par l'application du Coefficient départemental de Solidarité .rentre dans le cadre d'une étude préalable pour la convention de bourg.

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- SOLLICITE le Conseil départemental de la Gironde pour l'octroi du Fonds d'Aides aux Etudes aux taux de 65 % pondéré par l'application du Coefficient Départemental de Solidarité qui est de 1.29.

Plan de financement :

- Fonds d'aides aux Etudes du Conseil départemental : 9 621.79 €. (65 % pondéré du CDS de 1.29)
 - Autofinancement : 3 113.21 €
- DEMANDE à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette subvention.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 07
Suffrages exprimés : 07	Pour : 07	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2017-06 – VALIDATION DU COMPROMIS D'ACHAT DES PARCELLES POUR EQUIPEMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée que la réquisition d'instrumenter la vente d'une parcelle de terre d'une surface d'environ 5.217 m² à prendre sur une propriété d'une plus grande superficie située sur la commune d'Escoussans lieu-dit « Croix Blanche » cadastré sous les références A259 et A 770 et appartenant à Mme DELOUBIS est établie par Maître ROULIERE, Notaire à Sauveterre de Guyenne.

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- ACCEPTE le compromis de vente pour un montant de 5 200 € avec frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune d'Escoussans sous réserve de possibilité d'aménagement du carrefour
- DEMANDE à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 07
Suffrages exprimés : 07	Pour : 07	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2017-07 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET D'AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée que le Conseil départemental met à disposition des communes une subvention pour l'acquisition d'un terrain dans le but de réaliser des équipements publics et d'aménagements de sécurité d'un montant de 20 % du coût HT plafonné à 150 000 € et pondéré par l'application du Coefficient départemental de Solidarité.

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- SOLLICITE le Conseil départemental de la Gironde pour l'octroi d'une subvention pour acquisition d'un terrain dans le but de réaliser des équipements publics et d'aménagements de sécurité au taux de 20 % pondéré par l'application du Coefficient Départemental de Solidarité qui est de 1.29.

Plan de financement :

- Subvention du Conseil Départemental..... : 1 341.60 €.
(20 % pondéré du CDS de 1.29)
 - Autofinancement : 3 858.40 €
- DEMANDE à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette subvention.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 07
Suffrages exprimés : 07	Pour : 07	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2017-08 – ADHÉSION A GIRONDE RESSOURCES AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu l'article L5511-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que : « le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale ».

Cette agence (établissement public administratif) intitulée « Gironde Ressources » est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 qui a pour objet de valider les conditions de la création de Gironde ressources, d'approuver l'adhésion du Département à cette structure et d'approuver le projet de statuts,

Vu le courrier du président du Conseil Départemental du 15 décembre 2016 proposant à notre collectivité d'adhérer à Gironde Ressources,

Après avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'APPOURVER les conditions de la création de Gironde Ressources ainsi que son projet de statuts
- D'ADHÉRER à Gironde Ressources
- D'APPROUVER le versement d'une cotisation dont le montant annuel sera fixé par le Conseil d'administration de Gironde Ressources
- DE DÉSIGNER M. CHATELIER Jean-Jacques, Maire pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec Gironde Ressources.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 07
Suffrages exprimés : 07	Pour : 07	Contre : 00
		Abstention : 00

MODIFICATION de la délibération pour le SITA du Lac de Iaromet :

La délibération devait être prise par la Cdc de Podensac –Coteaux de Garonne – Lestiac – paillet – rions et non par les autres communes. Cette délibération n'est donc pas prise.

QUESTIONS DIVERSES

1 / Blason et écusson de la commune : Des propositions sont à l'étude ;

2 / Prestations pour Noël 2017 : Mme CHASTANIER informe l'assemblée qu'elle était en contact avec un prestataire. A ce jour, elle n'a pas de nouvelles.

3/ Point sur le repas des aînés : Les élus ont eu de bons échos concernant le repas des aînés.

4 / Prochain conseil municipal : le 13 mars 2017 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 27 février 2017

**Le Maire,
J-J CHATELIER**

